



RETRAITES : HALTE À L'INTOX !

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET DANS LES
MANIFESTATIONS

MARDI 17 DÉCEMBRE

Les annonces d'E. Philippe sont de nouvelles provocations. D'une part, les mesures prévues depuis juillet dans le rapport Delevoye sont bel et bien confirmées, mais d'autre part le calendrier de mise en œuvre est accéléré : projet de loi en janvier pour une application des premières mesures (les décotes !) dès 2022. L'âge légal de départ reste à 62 ans mais avec des décotes puisque l'âge d'équilibre pour un taux plein va reculer progressivement avec un premier seuil à 64 ans en 2027. Pire, pour le Ministre Blanquer, la réforme des retraites devient une « opportunité » pour « redéfinir le métier enseignant » : alourdissement des tâches, allongement du temps de travail, diminution du temps de vacances...

LES GENERATIONS NEES AVANT 1975 SERONT EPARGNÉES ?

FAUX !

La réforme ne s'appliquerait qu'à compter de la génération née en 1975. Le gouvernement joue la division entre les actifs nés avant 1975 et les autres en espérant un réflexe individualiste des générations nées avant 1975. **Mais les décotes pour tout départ avant l'âge d'équilibre (remonté progressivement à 64 ans en 2027) s'appliqueront à tous les collègues dès 2022.** Ce « bonus-malus » concernerait donc à toutes les générations et donc inciterait, fortement, à prendre sa retraite après 62 ans pour les personnes nées à partir de 1965.

CETTE RÉFORME N'EST PAS GUIDÉE PAR L'AUSTÉRITÉ BUDGÉTAIRE ?

FAUX !

Le gouvernement confirme sa volonté d'arriver au plus vite à l'équilibre financier. **La « trajectoire de retour à l'équilibre » du régime de retraites annoncée se fera forcément au détriment du montant des pensions.** Le gouvernement souhaite confier aux partenaires sociaux la mise en place de cette « trajectoire » mais le Parlement aura le dernier mot en l'absence d'accord pour décider, chaque année s'il le faut, une accélération des décotes et pour dévaluer la valeur du point.

FIN DES SIX DERNIER MOIS DANS LE PUBLIC ?

VRAI !

La base de calcul de la retraite va donc intégrer dorénavant tous les salaires, y compris les très faibles des débuts de carrière, le chômage, les temps partiels... Cela aurait un effet mécanique en termes de baisse de pension pour nos métiers dont les retraites sont calculées sur les salaires des 6 derniers mois. Un nouvel outil de pilotage public-privé devrait voir le jour d'ici 2022, **la suppression du code des pensions est donc programmée à très court terme.** Les modalités de transition sont incertaines y compris pour les générations d'avant 1975.

LA VALEUR DU POINT SERA GARANTIE ?..

FAUX !

La garantie d'indexer la valeur du point sur les salaires sera insuffisante car **le gouvernement envisage toujours de plafonner le financement des retraites à 14% du PIB alors que le nombre de retraité-es va augmenter.** Cette garantie est illusoire et masque donc une baisse moyenne des pensions à venir.

LES PENSIONS DES ENSEIGNANT-E-S « SANCTUARISÉES » ?

FAUX !

Le Premier Ministre garantit que les pensions des enseignants ne pourront pas décrocher de celles des autres fonctionnaires de catégorie A. Mais tous subiront les conséquences des nouveaux modes de calculs (la fin des 6 derniers mois notamment), donc les pensions de tous les fonctionnaires vont baisser ! Par ailleurs, rien n'est dit sur les mécanismes pour éviter un décrochage !

LE SALAIRE DES ENSEIGNANT-E-S REVALORISÉ ?.

FAUX !

Pour les personnels enseignants le Premier ministre renvoie à des discussions sur les carrières et les métiers, ne levant le flou ni sur les compensations, ni sur la revalorisation. Il confirme en outre les propos du ministre de l'Éducation nationale sur les contreparties, inacceptables, liées aux missions et au temps de travail.